



PROPOSITION PERMIS AM (BSR)

Brevet de sécurité routière (BSR), catégorie AM du permis de conduire

Le brevet de sécurité routière (BSR) correspond à la catégorie AM du permis de conduire. Il permet de conduire des cyclomoteurs de 50 cm³ maximum ou des quadricycles légers. Il s'obtient à la suite d'une formation théorique et d'une formation pratique. Sa validité dépend de sa date d'obtention.

Le BSR (ou la catégorie AM du permis de conduire) permet de conduire **dès l'âge de 14 ans** :

- un cyclomoteur d'une cylindrée de 50 cm³ maximum qui ne dépasse pas 45 km/h de vitesse,
- ou un quadricycle léger à moteur d'une puissance maximale de 4kw (mini-voitures classées "voiturettes" ou quads dont la cylindrée n'excède pas 50cm³) et qui ne dépasse pas 45 km/h de vitesse.

Formation

Durée 8 heures : Enseignement hors circulation, Conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique, Sensibilisation aux risques

COÛT DE LA FORMATION

250 €

BERGERAC

20 Rue Sainte Catherine

05 53 63 43 13 / 06 13 42 25 57

SAS au capital de 5 000€ - SIRET n° 814 813 374 00018 R.C.S Bergerac - APE 8553 Z – Agrément E1602400020 –
TVA Intracommunautaire FR 73 814813374 - N° Déclaration d'activité 75240185824